

Le progrès contribue aussi à nous obliger à augmenter le coût de production. Au fait, tout récemment encore,—je ne voudrais pas critiquer la mesure qui a été adoptée par la Chambre—on a été témoin de l'augmentation du taux d'intérêt sur les crédits mis à la disposition des cultivateurs, ce qui est encore de nature à augmenter le coût de production.

A cause de la concurrence d'articles provenant de pays qui produisent à meilleur marché, il devient de plus en plus difficile, pour le cultivateur, de tenir le coup, sans le concours des gouvernements. C'est pourquoi je crois qu'il devient urgent, pour l'État, d'assumer entièrement ses responsabilités et de réformer notre système de façon qu'il tienne compte des besoins des cultivateurs qui doivent nécessairement abandonner leur exploitation, au cours de cette transformation de notre agriculture familiale en une agriculture commerciale.

Prenons, comme exemple, le grand nombre de producteurs laitiers qui ont dû, l'an dernier et cette année, abandonner leur production. Un nombre encore plus grand de producteurs devront peut-être abandonner leur production l'an prochain. Que deviendront-ils? Avons-nous vraiment le droit de les laisser tomber sans se préoccuper de leur sort et de celui de leurs dépendants.

Je sais que la Commission canadienne du lait n'a pas pour mission principale de trouver des emplois à tous les cultivateurs qui sont obligés d'abandonner leur terre, pour une raison ou pour une autre, mais il arrive quand même qu'à cause des règlements plus sévères de cette Commission,—lesquels sont nécessaires, j'en conviens, pour tenter de faire survivre l'industrie laitière au Canada—les producteurs sont aux prises avec de très graves problèmes. C'est pourquoi je crois qu'il est urgent d'apporter au plus tôt les réformes nécessaires à notre régime économique, en vue de développer davantage des industries dans les centres ruraux, qui absorberont cette main-d'œuvre qui contribuera à créer des biens de toutes sortes pour la satisfaction des besoins humains du Canada et, aussi, des pays sous-développés.

Augmenter les crédits du ministère de l'Agriculture serait sûrement un très bon placement, parce que cela renforcerait ce secteur de l'économie et contribuerait automatiquement à procurer un plus grand nombre d'emplois, parce que lorsque l'agriculture est prospère, qu'elle peut survivre d'une façon normale, les cultivateurs sont mieux en mesure de pouvoir absorber la main-d'œuvre qui se trouve sur les lieux.

• (5.00 p.m.)

J'ai en main des statistiques qui semblent assez véridiques, à l'effet que dans la ville de Montréal, 105,800 familles, soit 55.6 p. 100

du nombre total, sont dans la misère. Or, si ces statistiques sont exactes, cela représente 1,062,000 personnes.

A mon avis, il y a de l'intérêt de toute la nation de prendre tous les moyens nécessaires et imaginables pour tâcher de régler le problème agricole, que ce soit dans l'Ouest ou dans l'Est, afin d'empêcher nos Canadiens, ceux qui sont obligés d'abandonner l'agriculture, faute de revenu, de s'en aller dans les grandes villes accroître le nombre des miséreux et devenir ainsi une charge pour l'État.

Lorsque tous les efforts auront été réellement concentrés à la Commission canadienne du lait, à la Société du crédit agricole, à la Commission des grains du Canada et dans tous les autres services gouvernementaux, lorsqu'on aura réellement réussi à faire le point, il faudra empêcher que la solution d'un problème dans un secteur en crée d'autres dans d'autres secteurs. C'est pourquoi, je crois que, de plus en plus, il nous faudra travailler ensemble afin d'éviter que lorsque nous posons un geste, cela suscite un problème ailleurs. C'est ce qui se passe actuellement, malheureusement, et je ne veux pas blâmer le ministre ni les organismes gouvernementaux.

La Commission canadienne du lait, par exemple, doit assumer ses responsabilités; je comprends parfaitement bien le problème et je félicite les commissaires de s'acquitter si bien de leur tâche. Cependant, je voudrais appeler l'attention du ministre sur une question qui ne relève pas de la Commission canadienne du lait, c'est-à-dire le budget qui est mis à sa disposition. La Commission a, entre autres, la responsabilité de prévoir les besoins du marché canadien et d'en faire la répartition, compte tenu des crédits que le ministre veut bien mettre à sa disposition. Monsieur le président, je suis convaincu d'une chose. Si l'on veut réellement apporter une contribution efficace au règlement des problèmes de notre agriculture, il faudra nécessairement songer sérieusement, lors de la préparation des crédits du ministère de l'Agriculture pour 1969-1970, à lui accorder une plus large part des deniers de notre Canada, afin d'assurer de meilleurs prix aux agriculteurs et de faire en sorte que l'industrie agricole survive d'une façon efficace et favorise le règlement d'autres problèmes dans d'autres secteurs, en fournissant des possibilités d'emploi et, ainsi, atténuer le chômage.

Je sais que le gouvernement fait actuellement des efforts pour aider à préparer ceux qui sont obligés de se retirer du domaine de l'agriculture, en organisant des cours de recyclage pour tâcher de leur permettre de s'adapter à d'autres domaines de notre activité économique. Cependant, cela ne suffit pas; il faudrait faire davantage.